



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### **Province du Québec**

### **Municipalité de Venise-en-Québec**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, mardi 8 septembre 2020 à 19 h 08 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin et Steve Robitaille formant quorum sous la présidence de M. Johnny Izzi, Conseiller.

M. Jacques Landry, M. Raymond Paquette et M. Michel Vanier sont absents.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

### **Ordre du jour**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. DIRECTION GÉNÉRALE
6. FINANCES
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
  - 7.1 Dépôt - rapport inspecteur
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC
11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. COMPTES DU MOIS
  - 14.1 Déboursés du mois de juillet 2020
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au centre culturel, lundi 3 août 2020 à 19 h conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin et Steve Robitaille formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Le conseiller M. Michel Vanier est absent.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

11997-09-08

### **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

### **3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens présents à la séance font mention du manque de pancartes d'indicateur de vitesse sur le Route 202 et le rang Palmer. Également que la vitesse est excessive sur la Route 202 à la hauteur de l'ave de la Pointe-Jameson.

11998-09-08

### **4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020.

### **5 DIRECTION GÉNÉRALE**

5.1 Adoption – règlement n°473-2020 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable et sur les branchements à l'aqueduc municipal



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11999-09-08

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire régir l'utilisation de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement et la bonne opération des infrastructures municipales, il est nécessaire d'adopter certaines mesures visant les travaux d'aqueduc effectués sur les terrains privés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil ordinaire du 3 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADTOOPER, pour valoir à toute fin que de droits, le règlement n°473-2020 sur l'utilisation de l'eau potable et sur les branchements à l'aqueduc municipal.

**6 FINANCES**

12000-09-08

**6.1 Rétablissement – taux d'intérêt sur les taxes et soldes dues**

CONSIDÉRANT que le conseil, au début de la pandémie, a suspendu le taux d'intérêt sur tous soldes impayés en date du 23 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que la situation économique tend à reprendre à la hausse selon les dernières données de l'Institut de la statistique du Québec.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE RÉTABLIR les intérêts sur tous soldes impayés pour l'année 2020 au taux de 8 % pour l'année courante, le tout, effectif dès le 30 septembre 2020.

12001-09-08

**6.2 Autorisation de paiement – Blanko**

CONSIDÉRANT le mandat donné à l'entreprise Blanko pour la refonte du site web de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un décompte progressif.

Il est proposé par M. Alain Paquin appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le 1er paiement à l'entreprise Blanko pour un montant 8 400 \$ plus les taxes applicables.

12002-09-08

**6.3 Autorisation de paiement – Groupe BC2**

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de réfection du parc de la Culture dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### **7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION**

#### 7.1 Dépôt – rapport inspecteur – août 2020

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur pour les permis émis du 31 août 2020.

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

12003-09-08

#### 8.1 Achat – séchoir – Lion Distribution

Il est proposé par M. Johnny Izzi appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'un séchoir pour cinq tenues de Bunker à l'entreprise Lion Distribution pour un montant de 5 890 \$ plus les taxes applicables.

#### 8.2 Dépôt – rapport annuel d'activités – comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu

Le conseil prend acte du rapport annuel 2019-2020 du comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu.

12004-09-08

#### 8.3 Adhésion au regroupement MRC – octroi de contrat – PG Solutions - Formulaire auto-inspection

CONSIDÉRANT l'offre de service proposée à la MRC du Haut-Richelieu pour une licence de PG Solutions permettant aux citoyens de compléter le formulaire de prévention résidentielle des risques faibles ;

CONSIDÉRANT que cette offre s'adresse à plusieurs municipalités du Haut-Richelieu.

Il est proposé par M. Johnny Izzi appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADHÉRER au regroupement dans le multiservice du logiciel Première Ligne avec la MRC du Haut-Richelieu pour la licence d'auto-inspection auprès de la firme PG Solutions au montant de 1 360 \$ par année répartis avec les municipalités participantes.

### **9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

12005-09-08

#### 9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 192, 42<sup>e</sup> Rue Ouest – construction bâtiment accessoire ;
- 201, rue des Mésanges – agrandissement bâtiment principal ;
- 478, avenue de la Pointe-Jameson – construction bâtiment principal ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- 256, 51<sup>e</sup> Rue Ouest – rénovation bâtiment principal ;
- 706, avenue Venise Ouest – construction bâtiment principal ;
- 222-224, 20<sup>e</sup> Avenue Ouest – construction bâtiment principal ;
- 218-220, 20<sup>e</sup> Avenue Ouest – construction bâtiment principal.

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets de constructions tels que définis dans le préambule.

12006-09-08

9.2 Dérogation mineure – lot 5 106 722

CONSIDÉRANT que cette résolution aura pour effet de permettre l'opération de lotissement visant la subdivision du lot 5 106 722, situé sur la 25<sup>e</sup> Rue Est, en deux lots dérogatoires de manière à une profondeur de 22,86 mètres au lieu de 30 mètres ;

CONSIDÉRANT qu'avant la réforme cadastrale, ce même lot était divisé en deux lots distincts avec la même profondeur proposée ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dérogation mineure dut lot 5 106 722 telle que définie dans le préambule

12007-09-08

9.3 Dérogation mineure – lot 6 319 744

CONSIDÉRANT que cette résolution aura pour effet de rendre réputé conforme la construction d'un nouveau bâtiment d'usage résidentiel, sur le lot 6 319 744, ayant des toits avec une pente de 4,16 %, plutôt qu'une pente d'au moins 33,3% tel que prévu dans l'article 533 du règlement de zonage No 322-2009 ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dérogation mineure dut lot 6 319 744 telle que définie dans le préambule.

12008-09-08

9.4 Dérogation mineure – lot 5 107 610

CONSIDÉRANT que cette résolution aura pour effet de rendre réputé conforme l'annexion au bâtiment principal de la remise existante sur le lot 5 107 610 qui se situe à 1,36 mètre de la ligne de propriété latérale, représentant donc un empiétement de 0,14 mètre dans la marge



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



latérale de 1,5 mètre prévue dans la zone Ha-13 ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dérogation mineure dut lot 5 107 610 telle que définie dans le préambule.

12009-09-08

9.5 Dérogation mineure – lot 5 106 400

CONSIDÉRANT que cette résolution aura pour effet de rendre réputé conforme un projet de lotissement visant la subdivision du lot 5 106 400 en trois lots, dont deux ayant un frontage de 15 mètres au lieu de 18 mètres prévus pour la zone Ha-39 ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dérogation mineure dut lot 5 106 400 telle que définie dans le préambule.

12010-09-08

9.6 Dérogation mineure – lot 5 106 389

CONSIDÉRANT que cette résolution aura pour effet de rendre réputé conforme l'implantation d'un nouveau bâtiment d'usage résidentiel sur le lot 5 106 389 avec une marge arrière de 3,8 mètres du côté est, soit une marge inférieure de 4,2 mètres à la marge exigée dans la zone Ha-39 ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dérogation mineure dut lot 5 106 389 telle que définie dans le préambule.

### **10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC**

### **11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

12011-09-08

11.1 Prêt de salle – salle du centre culturel - La Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT le projet de Les rendez-vous culturels par la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent (SNQRSL) en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) ;

CONSIDÉRANT les retombées culturelles et sur la réputation de la Municipalité.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE PRÊTER la salle du centre culturel à la SNQRSL à titre gratuit pour permettre la tenue des événements.

12012-09-08

11.2 Renouvellement – convention d'exploitation – Réseau Biblio

CONSIDÉRANT que la convention pour l'exploitation du système information modulée pour la bibliothèque de la Municipalité arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la nouvelle convention d'une durée de trois ans qui prendra fin le 31 décembre 2023.

12013-09-08

11.3 Adhésion – service de paiement à distance – Réseau Biblio

CONSIDÉRANT la possibilité d'offre le service de paiement en ligne pour tous les frais liés à la bibliothèque municipale.

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'Addendum à la convention existante ainsi que pour la prochaine qui prendra fin le 31 décembre 2023 pour intégrer le module de paiement en ligne.

12014-09-08

11.4 Désignation – représentant municipal – comité Véloroute du lac Champlain

CONSIDÉRANT la démarche instituée par Tourisme Haut-Richelieu pour créer un réseau cyclable sécuritaire entre Saint-Jean-sur-Richelieu et les municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois, Henryville, Venise-en-Québec, Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan.

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE NOMMER M. Jacques Landry à titre de délégué pour représenter la Municipalité et participer aux séances de comité du projet.

**12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

12015-09-08

12.1 Octroi de contrat – déneigement – Construction Dany Boucher

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitation a été fait en juillet 2020 pour le déneigement des espaces municipaux ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Construction Dany Boucher constitue le plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par M. Alain Paquin appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de déneigement des espaces municipaux



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



pour une durée de trois ans à Construction Dany Boucher pour un montant de 28 732,80 \$ sur trois ans, le tout selon les conditions énumérées dans le document d'appel d'offres.

12016-09-08

12.2 Engagement – entretien du marquage de la chaussée de compétence du MTQ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire s'approprier la responsabilité du marquage annuelle de la chaussée appartenant au ministère des Transports (MTQ) ainsi que toute activité d'entretien ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de récupérer certaines sommes liées aux activités d'entretien selon la charte des prix en vigueur au MTQ.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au ministère des Transports l'autorisation de s'approprier la responsabilité de l'entretien de la chaussée, incluant le marquage, qui se trouve sous sa juridiction.

### **13 AFFAIRES NOUVELLES**

12017-09-08

### **14 COMPTE DU MOIS**

14.1 Déboursés du mois d'août 2020

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois d'août 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 158 247.65 \$ ;

D'ENTÉRINER les engagements pour un montant de 891.16 \$ ;

D'APPOUVER les dépenses figurant sur la liste des déboursés à approuver pour un montant de 21 449.69 \$.

M. Michel Vanier entre dans la salle à 19 h 37.

### **15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

12018-09-08

### **16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour de la séance étant épuisé. Il est proposé par Johnny Izzi appuyé par Alain Paquin et résolu

DE LEVER l'assemblée du 8 septembre à 19 h 40.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-  
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION  
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

<u>CHÈQUES MENSUELS</u>	<u>DATE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>COMPTES</u>
<b>2020 AOÛT</b>				
L2000295	2020-06-17	3 650,80 \$	BANQUE ROYALE DU CANADA SERVICE DE CARTES	02-921-00-340-09
L2000296	2020-07-29	1 498,95 \$	DESJARDINS	DIVERS
L2000322	2020-07-31	245,16 \$	DESJARDINS SERVICE DE PAIE	02-130-00-496
L2000326	2020-07-19	128,59 \$	TÉLUS	02-330-00-331-02-220-00-331
L2000297	2020-08-05	840,00 \$	BORDO, LANA	02-190-00-495
L2000298	2020-08-05	686,98 \$	EUROFINS / ENVIRONEX	02-413-00-444 8 02-414-00-444
L2000299	2020-08-05	1 276,20 \$	GROUPE DOMISA INC.	02-701-50-447
L2000300	2020-08-05	2 460,35 \$	L'HOMME ET FILS ENR	DIVERS
L2000301	2020-08-05	137,97 \$	SANIBERT	02-701-50-522-01
L2000302	2020-08-05	150,00 \$	DESJARDINS	02-130-00-496
L2000303	2020-08-05	22,98 \$	LALONDE NICOLE	02-702-30-726
L2000304	2020-08-05	245,80 \$	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	02-220-00-525/02-320-00-640
L2000305	2020-08-06	95,42 \$	MARCHÉ VENISE	02-190-00-610
L2000306	2020-08-06	1 300,43 \$	SUPER SOIR	02-220-631/02-320-631
L2000307	2020-08-15	2 823,05 \$	HYDRO QUÉBEC	DIVERS
L2000308	2020-08-15	2 092,21 \$	02-130-280...	
L2000309	2020-08-15	21 774,41 \$	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	02-451-10-446
L2000310	2020-08-15	252,00 \$	MÉTRAS MARTYNE	02-701-20-522-02
L2000311	2020-08-15	5,23 \$	PUROLATOR INC.	02-130-00-321
L2000312	2020-08-15	1 236,06 \$	PROANIMA	02-690-00-499
L2000313	2020-08-15	402,41 \$	SERRURIER LAMARRE INC.	02-701-50-522-07
L2000314	2020-08-15	130,87 \$	TÉLÉBEC LTÉE	02-622-00-331
L2000315	2020-08-15	318,99 \$	55-138-40	
L2000316	2020-08-14	154,00 \$	MÉTRAS MARTYNE	02-701-20-522-02/02-220-522
L2000317	2020-08-14	128,55 \$	HYDRO QUÉBEC	DIVERS
L2000318	2020-08-14	2 325,00 \$	MICLETTE RACHEL	02-701-50-522-01/02-622-495
L2000319	2020-08-14	80,00 \$	SAUVE-GARDE NATURE	02-470-00-499
L2000320	2020-08-14	128,59 \$	TÉLUS	02-320-331-02-220-331-02-629-996
C2000321	2020-08-05	97,68 \$	GIRARD, SYLVAIN	02-320-00-640
L2000321	2020-08-14	910,60 \$	THIBAUT & ASSOCIÉS	02-220-00-640-01
C2000322	2020-08-05	470,83 \$	MARTECH INC.	02-355-00-640
C2000323	2020-08-05	4 742,05 \$	POMPEX INC SERVICE DE CARTES	02-415-10-521
L2000323	2020-08-18	2 040,76 \$	DESJARDINS	DIVERS
C2000324	2020-08-05	28,74 \$	02-230-10-640	
L2000324	2020-08-19	765,26 \$	HYDRO QUÉBEC	DIVERS
C2000325	2020-08-05	1 148,60 \$	02-320-00-515	
L2000325	2020-08-19	552,24 \$	HYDRO QUÉBEC	DIVERS
C2000326	2020-08-15	758,84 \$	PAPETERIE COWANSVILLE	02-130-00-670-01
C2000327	2020-08-24	1 183,09 \$	ARMAND DUHAMEL & FILS INC.	02-701-50-522
L2000327	2020-08-21	4 748,04 \$	HYDRO QUÉBEC	DIVERS
C2000328	2020-08-24	523,14 \$	02-320-515	
L2000328	2020-08-24	11 325,52 \$	02-701-50-522-07/02-415-60-521/02-701-50-522/02-340-00-521	
C2000329	2020-08-24	239,39 \$	EMCO CORPORATION	02-413-00-640
L2000329	2020-08-24	68,83 \$	NETTOYEUR MARTIN	02-701-20-522-02/02-190-00-522
C2000330	2020-08-24	459,90 \$	FERME LA GUÉRINIÈRE INC.	02-320-00-521
L2000330	2020-08-24	160,94 \$	PAPETERIE COWANSVILLE GARAGE RÉJEAN RAYMOND	02-190-00-670
C2000331	2020-08-24	1 256,71 \$	INC.	02-320-00-525
L2000331	2020-08-24	62,09 \$	SERRURIER LAMARRE INC.	02-414-00-640



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



C2000332	2020-08-24	2 204,99 \$	ICIMÉDIA INC.	02-140-00-341
L2000332	2020-08-24	816,33 \$	TOILETTES SUPRA	02-701-50-522-01
C2000333	2020-08-24	159,34 \$	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	02-702-30-+670
L2000333	2020-08-24	183,79 \$	XITTEL INC.	02-701-50-522/02-622-331
C2000334	2020-08-24	6 007,44 \$	02-320-00-521	
L2000334	2020-08-31	231,47 \$	DESJARDINS SERVICE DE PAIE	02-130-496
C2000335	2020-08-24	40,20 \$	02-470-00-499	
L2000335	2020-08-27	275,00 \$	BÉGIN, DIANE	02-130-00-454
C2000336	2020-08-24	200,00 \$	MÉNARD MÉLANIE	02-701-90-996
L2000336	2020-08-27	446,32 \$	ETHIER AVOCATS INC.	02-130-00-412
C2000337	2020-08-24	1 070,70 \$	NI CORPORATION	02-230-10-640
L2000337	2020-08-27	518,26 \$	G.M.A.C.	02-610-00-515
C2000338	2020-08-24	5 308,75 \$	LES VÉHICULES OFFROAD 227	02-701-50-522/02-220-525
L2000338	2020-08-27	321,97 \$	HYDRO QUÉBEC	DIVERS
C2000339	2020-08-24	1 307,56 \$	PRONET	02-190-00-660
L2000339	2020-08-28	1 724,63 \$	TETRA TECH QI INC.	02-610-00-410
C2000340	2020-08-24	39,05 \$	RYAN NATALIE	02-130-670
L2000340	2020-08-28	195,46 \$	TOILETTES SUPRA	02-701-50-522-01
C2000341	2020-08-24	145,45 \$	02-702-30-670	
C2000342	2020-08-27	160,91 \$	CARDIO CHOC	02-230-01-675
C2000343	2020-08-27	513,46 \$	GARAGE YVES ST-LAURENT	02-320-00-525
C2000344	2020-08-27	293,19 \$	J. GAGNÉ EXCAVATION	02-701-50-522-02
C2000345	2020-08-27	689,80 \$	TETRA TECH QI INC.	02-610-00-410
C2000346	2020-08-27	482,89 \$	UNIFORMES BEAUDIN	02-320-00-650
C2000347	2020-08-27	5 452,70 \$	VOX AVOCATS INC.	02-130-00-412
C2000348	2020-08-27	178,17 \$	TÉTREAUPT PIERRE-GILLES	02-320-00-650
C2000349	2020-08-31	1 379,70 \$	02-610-00-410	
C2000352	2020-08-31	689,80 \$	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	02-702-30-670
	2020-08-31	4 955,42 \$	02-701-50-522-01	
	2020-08-28	46 120,65 \$		
		<u>158 247,65</u>		
		\$		

**A APPROUVER**

C2000350	2020-08-31	9 657,90 \$	BLANKO	02-622-00-340
C2000351	2020-08-31	5 123,24 \$	G.E.S.T.I.M.	02-610-00-410
	2020-08-31	<u>6 668,55 \$</u>	BC2	02-701-50-522-01
		<u>21 449,69 \$</u>		

**ENGAGEMENT**

2020-aout 775,00 + TX AÉRO-FEU (SI)